



## CAPa JP / Jardinier Paysagiste

### OBJECTIFS

Former des ouvrier(e)s paysagistes capables d'effectuer les travaux d'entretien, d'aménagements paysagers (en utilisant des techniques de préservation de la biodiversité), et de maintenance des équipements en toute sécurité pour des entreprises privées, des services «espaces verts» des collectivités territoriales.

**Environnement et activités du métier** : le/la titulaire de l'emploi travaille le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés. Le métier requiert une bonne condition physique du fait de l'utilisation d'outils manuels ou motorisés et d'engins roulants. Le travail s'effectue à l'extérieur et est donc soumis à la météorologie.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Demandeurs (euses) d'emploi inscrit(e)s à Pôle Emploi ou salarié(e)s en poste, souhaitant une montée en qualification ou en reconversion professionnelle.

**Pré-requis** : sans condition de diplôme, la maîtrise des savoirs de base en écriture, lecture et calcul est requise. Le permis de conduire B, C est souvent demandé par les employeurs.

**Procédure d'admission** : Les candidat(e)s sont reçus individuellement par le centre pour :

- Une évaluation des pré-requis : test spécifique au secteur.
- Un entretien de motivation (formation, expérience professionnelle/projet du candidat sont abordés).
- La constitution du dossier administratif (en fonction du financement).

**Délai d'accès à la formation** : nous consulter.

### ORGANISATION DE LA FORMATION

**Plan de formation** : la formation peut être suivie intégralement (validation du diplôme) ou partiellement (validation d'UC/blocs de compétences).

Le cursus alterne formation en centre et stage en entreprise.

Pour la formation complète : 800 h en centre et 385 h de stage en entreprise sont prévus.

Dans le cas d'un suivi partiel : durées en centre et en entreprise liés au parcours suivi (nous consulter).

**Modalités d'évaluation** : l'évaluation se déroule entièrement en contrôle continu. Les épreuves prennent la forme d'un entretien d'explicitation effectué à partir de situations professionnelles caractéristiques du métier préparé. Sont délivrés, sous le contrôle d'un jury, un diplôme (en cas de validation totale) ou des Unités Capitalisables / blocs de compétences (en cas de validation partielle).

**Modalités d'adaptation à la formation** : le parcours de formation est adapté suite au positionnement réalisé préalablement à l'entrée en formation : réduction de parcours en cas de Validations d'Acquis Académiques (VAA) ou suite aux épreuves de certification proposées en début d'action, adaptation de parcours au vu des résultats aux tests ou du projet individuel du candidat.

### Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Cours théoriques. Echanges d'expériences. Travaux pratiques dans le parc paysager de l'établissement et en chantiers extérieurs.

- Mise à disposition pour la formation :

- de salles de cours, d'un Centre de Documentation et d'Information et de Ressources, d'une salle informatique.
- de plateaux techniques :

Espaces verts diversifiés, zone de tri de déchets, atelier mécanique, atelier de constructions paysagères, pépinière de stockage des végétaux, serre de production pour la multiplication des végétaux, matériels et équipements de Protection Individuelle....

- Des visites et des chantiers extérieurs d'espaces verts (dont chantier de rénovation du Paris Roubaix) sont également organisés.

## DIPLÔME/ VALIDATION DE LA FORMATION

**Diplôme** du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole de niveau 3

**Validation** : la formation comprend des Unités Capitalisables correspondant à des capacités professionnelles ou blocs de compétences pouvant être évalués indépendamment.

La validation des 7 unités capitalisables permet l'obtention du diplôme. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Le diplôme peut aussi être préparé en apprentissage au CFPPA UFA du Nord site de Douai (Tél. 03 27 99 75 68).

**Débouchés/poursuite d'étude** : Le CAPa ouvre sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant un BPA travaux des aménagements paysagers, un BP Aménagements Paysagers, un Bac Professionnel Aménagements Paysagers ou un Certificat de Spécialisation (CS) du secteur du paysage.

## PARTENARIATS

Un partenariat privilégié est mis en place avec les professionnels du secteur (maîtres d'apprentissage et maîtres de stage de l'organisme de formation, organismes professionnels, intervenants en formation...).

## STATUT/FINANCEMENT/AIDES

La formation est accessible à l'ensemble des salariés, aux chefs d'entreprise et particuliers dans le cadre d'une professionnalisation en vue d'une réorientation professionnelle ou d'un projet personnel.

Les financements mobilisables (dont CPF-Compte Personnel de Formation, Projet de Transition Professionnelle et contrat de professionnalisation) sont liés au statut du /de la candidat(e). Un devis adapté à la situation de chaque candidat est fourni à la demande.

## CONTENU DE LA FORMATION

**Capacités et Unités capitalisables générales**  
français - math - vie sociale

UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique.

- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante.

UCG 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle.

- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel.

UCG 3 : Interagir avec son environnement social

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication.

- S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif.

## Capacités et Unités Capitalisables professionnelles évaluées en situation professionnelle

UCP 1 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager

- Entretenir la végétation.

- Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères.

UCP 2 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager

- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux.

- Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères.

UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements.

- Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements.

Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale à l'Emploi (UCARE) : maçonnerie paysagère

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Cours en centre à Raismes, sur le site du lycée horticole.

- Accès en bus et en train (Douai, Valenciennes, Somain...)/gare SNCF à 500 m du centre de formation.

- En voiture : A23 sortie Vicoigne-Raismes.

- Parking à proximité de l'établissement.

- Possibilité de restauration dans l'établissement scolaire situé en face du CFPPA.

Pré- inscription



SCAN ME

CFPPA-UFA du NORD / Site de RAISMES (Lycée Horticole)

1 avenue du château 59590 RAISMES

CONTACT : LUIGI SCRUFARI

06 75 19 90 00/ cfppa.raismes@educagri.fr

[www.wagonville.fr](http://www.wagonville.fr)

